

5 ÈME
ÉDITION

Concours Africain d'Arbitrage International



CONCOURS AFRICAIN
D'ARBITRAGE
INTERNATIONAL
2026

PRÉSENTATION SUCCINCTE DU CONCOURS

Le Concours africain d'arbitrage international a pour objet de contribuer à la diffusion de la connaissance, à la promotion de l'excellence, à l'émulation saine ainsi que la formation de la prochaine génération de praticiens du droit de l'arbitrage international en Afrique.

Objectif du CAAI

A travers le CAAI, l'AAPDI vise essentiellement la formation des étudiants et des jeunes professionnels aux modes alternatifs de règlement des litiges d'affaires à travers les déclinaisons suivantes :

- Former à l'argumentation juridique et l'art oratoire à travers des écritures et des plaidoiries;
- Favoriser l'expérience pratique de la conduite des modes alternatifs des différends et la compréhension de leur relation avec la justice étatique grâce à la diversification des cas pratiques;
- Initier à la défense des clients et à la prise en charge d'un dossier d'affaires à travers, entre autres, des formations;
- Favoriser des rencontres instructives avec des praticiens confirmés de l'arbitrage commercial et d'investissement;
- Familiariser aux thématiques juridiques contemporaines prégnantes sur et à propos le cadre juridique africain, qu'il soit régional, sous régional ou simplement multinational.





Le concours est ouvert aux étudiants apportant la preuve d'une admission dans une université d'un pays éligible en vue de la préparation d'un diplôme en droit de niveau master 2 au moins. Il est également ouvert aux jeunes professionnels dans des carrières juridiques (jeune avocat, élève-avocat, magistrat etc.) à la condition qu'ils soient membres d'une équipe.

Les équipes sont constituées au sein des facultés de droit des universités et institutions assimilées et/ou des institutions de formation professionnelle des pays éligibles. Une université peut être représentée par deux équipes au plus. Chaque équipe doit être composée de quatre étudiants au plus avec la possibilité, pour chaque équipe, de s'entourer d'une équipe d'encadrement.

L'organisation interne, tant pour la rédaction des mémoires que pour les plaidoiries, est propre à chaque équipe. Toutefois, un seul membre de l'équipe encadrante est autorisé à rejoindre l'équipe participante lors des plaidoiries.

La phase orale du concours est constituée par les plaidoiries. Y participent les équipes qui sont retenues pour les phases de demi-finales. Au minimum, deux séances de plaidoiries sont organisées devant des tribunaux arbitraux pour les équipes retenues ; la première est consacrée à la phase des demi-finales, la seconde à la phase finale. Entre les deux, les équipes qualifiées pour la phase finale échangent des exposés écrits (pas plus de 5 pages) une heure avant l'audience.

Lors des audiences aux cours desquelles les équipes plaident, il est attendu de chaque équipe la présentation orale d'une argumentation de qualité. Chaque équipe dispose d'un temps d'intervention défini par le tribunal arbitral (à titre indicatif : 20mn). En outre, elle sera également invitée à répondre aux questions du tribunal et, éventuellement, aux arguments soulevés par la partie adverse si le tribunal le décide ainsi (à titre indicatif : 15mn). Le tribunal arbitral veille à l'égalité de temps d'intervention entre les équipes.

Reconnaissance

Le Concours vise la reconnaissance de l'excellence des prestations produites par les membres des équipes et par les équipent participant à la phase finale.

Cette reconnaissance considère, entre autres, :

- L'équipe gagnante du concours
- La deuxième équipe gagnante du concours
- Le meilleur mémoire
- Les meilleures plaidoiries (individuellement et collectivement)

Des trophées seront discernés aux équipes et aux membres des équipes ainsi reconnus, sans exclusion de récompenses matérielles que le Comité d'organisation et l'AAPDI seront à mesure d'attribuer.

Par ailleurs, tous les membres des équipes ayant atteint la phase de plaidoiries reçoivent une attestation de participation au Concours. Des certificats pourront également sanctionner le suivi des formations proposées et l'assiduité des candidats à cette occasion.

Le comité d'organisation du Concours veille à l'application du présent règlement qui n'a pas un caractère contractuel. Les demandes d'interprétation des dispositions du règlement peuvent lui être adressées.





Arbitres

Les tribunaux arbitraux sont constitués uniquement pour les phases de plaidoiries. Leur nombre est fonction du nombre des équipes plaidantes. Chaque tribunal arbitral sera composé de trois arbitres au moins, choisis parmi des avocats, universitaires ou arbitres. Devant chaque tribunal arbitral, l'ordre de passage à l'exposé oral pour les deux équipes est décidé par les membres du tribunal arbitral, après consultation du comité d'organisation (il est possible que le tribunal recoure à un tirage au sort).

Notation

Aux fins de la sélection des équipes pour la phase des plaidoiries, le mémoire de chaque équipe reçoit une note sur 20. La note est attribuée par des personnes ressources sélectionnées par les soins du comité d'organisation. Les équipes ayant produit les quatre meilleurs mémoires sont retenues pour la phase suivante. Une grille d'appréciation des mémoires est disponible sur le site de Concours.

A la phase des plaidoiries, les équipes reçoivent à étape (demi-finale et finale) deux notes : une note individuelle pour chaque membre présent de l'équipe et une note de l'équipe. Les deux notes sont individuellement attribuées par chaque membre du tribunal. La somme des notes des membres d'un même tribunal permet le classement par ordre de mérite des plaideurs des équipes et la désignation de la meilleure équipe parmi les deux équipes ayant plaidé devant ce tribunal. A cet effet, une grille d'évaluation à destination des arbitres est fournie par le comité d'organisation et est disponible sur le site du Concours.

Les audiences sont ouvertes au public et peuvent faire l'objet d'enregistre audio et vidéo à des fins d'archivage et de communication autour du Concours.

Sauf raison valable appréciée par le Comité d'organisation, l'absence d'une équipe à une séance de plaidoirie est assimilée à une défaillance. La participation d'une équipe est acquise par la présence de deux membres au moins de cette équipe.

Concours Africain d'Arbitrage International

Le concours africain d'arbitrage international est organisé annuellement autour d'un cas pratique. Suivant les éditions, le cas pratique peut tantôt soulever des problématiques du droit et de l'arbitrage commercial international, tantôt poser des questions relevant du droit et de l'arbitrage d'investissement.

Le cas pratique est publié sur le site internet du Concours à la date indiquée dans le calendrier du Concours.

Comment participer ?

Constituez une équipe de deux (2) à quatre (4) étudiants ;

Les participants doivent s'inscrire directement sur le site internet du Concours en téléchargeant, remplissant et en renvoyant le formulaire d'inscription via le site. En cas de difficulté, le formulaire d'inscription doit être téléchargé à partir du site internet du concours, rempli et envoyé par courrier électronique à l'adresse électronique indiqué sur le site internet du Concours, soit : <https://africanarbitrationmoot.org>.

Les inscriptions seront acceptées jusqu'à 23h 59, heure de Paris, du jour de fin des inscriptions indiqué dans le calendrier consultable sur le site internet du Concours.



Chaque équipe doit désigner une personne de contact dont les nom et prénom ainsi que l'adresse électronique devront être indiqués dans le formulaire d'inscription. La personne de contact de l'équipe peut être l'entraîneur de l'équipe ou un membre de l'équipe. Cette personne sera l'interlocuteur privilégié de cette équipe avec le Comité d'organisation. L'équipe est tenue d'informer immédiatement le Comité d'organisation du concours du remplacement de la personne de contact initialement désignée.

AGENDA

25 FÉV. 2026

Lancement du Concours :
Publication du cas pratique

5 AVRIL 2026

Fin des inscriptions au concours

15 AVRIL 2026

Fin des demandes de clarifications

25 MAI 2026

Dépôt des mémoires en demande

10 JUIN 2026

Dépôt des mémoires en défense

**SEPTEMBRE-
OCTOBRE 2026**

Phase de plaidoiries (demi-finales et finale)



SPONSORS

OFFICIAL SPONSORS

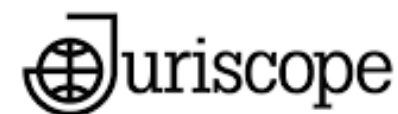


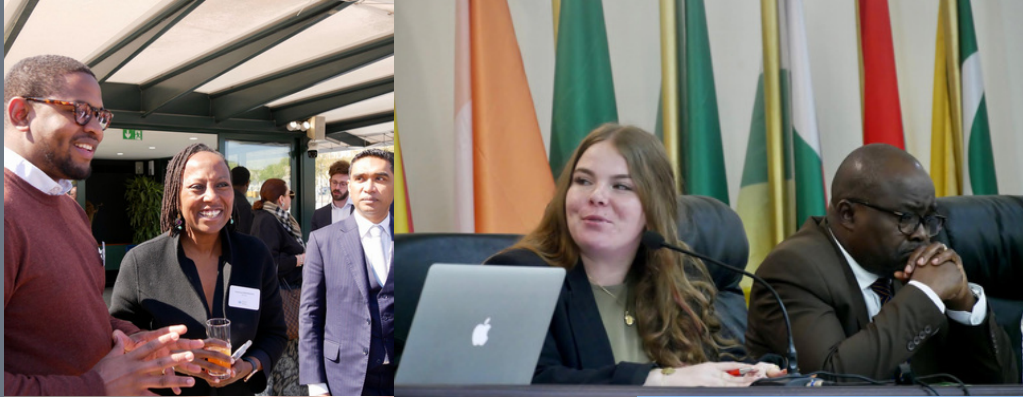
JUS
MUNDI

I-ZONE SPONSORS



MIAC







WWW.AFRICANARBITRATIONMOOT.ORG



INFO@AFRICANARBITRATIONMOOT.ORG



AFRICAN INTERNATIONAL ARBITRATION
COMPETITION



@African International Arbitration
Competition



@African International Arbitration
Competition

